

Accueil » Société » Incendie à la cathédrale de Nantes : le bénévole rwandais faisait l'objet d'une obligation de quitter le territoire

► SOCIÉTÉ

EN DIRECT

Incendie à la cathédrale de Nantes : le bénévole rwandais faisait l'objet d'une obligation de quitter le territoire

Par valeursactuelles.com / Dimanche 26 juillet 2020 à 11:42

 75



La cathédrale de Nantes après l'incendie © Mathieu Pattier/SIPA

Le suspect de l'incendie de la cathédrale de Nantes, mis en examen et écroué depuis samedi soir, faisait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français depuis novembre 2019.

L'étau s'est définitivement resserré pour le

Confidentialité

bénévole rwandais, suspecté d'être lié à l'incendie de la cathédrale de Nantes. Si la presse a récemment appris qu'il a été mis en examen et écroué, l'individu ferait aussi l'objet d'une obligation de quitter le territoire français. Le procureur de la République de Nantes, Pierre Sennès a révélé que l'homme avait demandé sa régularisation la semaine dernière. Il souhaitait obtenir le statut de réfugié en France, révèle Ouest France. Le bénévole était notamment protégé par l'évêché qui avait demandé au préfet de la « *bienveillance* » concernant son dossier. Chose impossible pour le préfet. Pierre Sennès a d'ailleurs indiqué qu'il avait envoyé des e-mails à des membres du diocèse concernant l'individu. Il demandait notamment d'être soutenu dans cette démarche. Le Rwandais était donc censé bientôt repartir dans son pays...

EN DIRECT

Le suspect encourt 10 ans de prison

Pour rappel, samedi 25 juillet, le procureur de la République de Nantes avait fait savoir que le suspect avait été à nouveau placé en garde à vue samedi matin à 6 heures. Le parquet de Nantes a ouvert dans la soirée « *une information judiciaire des chefs de dégradations, détériorations ou destruction du bien d'autrui par incendie et requis la saisine du juge des libertés et de la détention aux fins de placement de l'intéressé en détention provisoire* ». Le Rwandais avait par la suite été placé en détention provisoire et encourt « *une peine de 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende* », avait détaillé Pierre Sennès.

SUR LE MÊME SUJET **Incendie de la cathédrale de Nantes : le bénévole rwandais écroué**

Ce Rwandais, notamment chargé de la sécurité de la cathédrale, avait pourtant

Confidentialité

été remis en liberté dimanche 19 juillet. Au lendemain de l'incendie de la cathédrale de Nantes, il avait été placé en garde à vue puis relâché après plusieurs heures d'interrogatoire. Le laboratoire central de la préfecture de police de Paris avait dépêché à Nantes des ingénieurs spécialisés après l'incendie. Pierre Sennès avait également souligné que les premiers résultats de leurs investigations « amènent à privilégier la piste criminelle ».

EN DIRECT

LIRE LES COMMENTAIRES

Notre-Dame, Nantes et tous les autres "brasiers invisibles"

À quoi bon se mettre au chevet de pierres en péril ou de cathédrales à entretenir, ...

Valeurs Actuelles

COMMENTAIRES

Vous devez être inscrit pour réagir.

CONNEXION

JE M'ABONNE

danie3 - 27/07/2020 à

19h43

On n'arrête pas de dire "bénévole " bénévole ". Quelqu'un qui lèche le cul des curés pour avoir des papiers et les aides sociales qui vont avec , n'est pas un bénévole , mais un opportuniste . N'est ce pas en voyant que les papiers tant espérés n'arrivaient pas que cette vermine s'est vengée

phidias - 27/07/2020 à

14h10

Toute la macronie puante est ici représentée.

Confidentialité